



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

**SAINT-ÉTIENNE**

**Hôpital de Jour Soins Médicaux et de  
Réadaptation Gériatrique  
Service de Gériatrie Clinique  
1<sup>er</sup> étage – pavillon 2-4 – Hôpital de Bellevue**

### **Coordonnées du service**

Secrétariat : 04.77.12.70.34 (Ouvert de 8h30 à 16h10)  
Hôpital de Jour SMR Gériatrique : 04.77.12.70.55 (Ouvert de 9h00 à 16h40)

(Fax : 04.77.12.74.81)

**ACCUEIL DES PATIENTS : 9h15 - 16h00**

#### En dehors des heures d'ouverture :

- ❖ En cas de problème, joindre en priorité le médecin traitant ou en dehors des heures d'ouverture de son cabinet, week-ends et jours fériés : SOS médecin 04.77.33.30.30 ou le 15.
- ❖ En cas de problème justifiant d'une hospitalisation complète, le médecin pourra joindre un praticien hospitalier du site par l'intermédiaire :
  - du secrétariat aux heures d'ouverture du secrétariat au 04 77 12 70 34
  - ou directement par le standard du CHU au 04 77 82 80 00

Il est important pour une bonne continuité des soins, dans le cas où le patient irait en urgence dans une autre structure, qu'il fasse part de son hospitalisation à l'hôpital de jour afin que l'équipe communique rapidement les informations médicales utiles à sa prise en charge.

# L'ORGANISATION DE LA VIE DU SERVICE

## Le fonctionnement :

La structure est ouverte le lundi de 9 h 15 à 16 h 00 en dehors des jours fériés et des semaines de fermeture annuelle (3 semaines au mois d'Aout / la semaine de Noel).

## Les visites médicales et les soins :

Un des médecins de l'unité assure une visite à l'entrée et à la sortie de votre hospitalisation.

Une équipe pluridisciplinaire vous prendra en charge selon les prescriptions du médecin de l'unité.

Vos résultats d'examens et vos traitements sont communiqués à votre médecin traitant soit par courrier à la fin de votre prise en charge, soit par téléphone. Toutefois, il est important de transmettre à votre médecin traitant ou à toute consultation, les ordonnances qui vous concernent.

La continuité des soins se fait avec votre environnement extrahospitalier (médecin, infirmiers libéraux, centres de soins, famille, résidences...) par téléphone, mail, et /ou par courrier.

**Un carnet de liaison est mis à votre disposition et à celle de votre entourage.**

## Les possibilités de rencontre avec l'équipe soignante du service :

Des consultations médicosociales peuvent vous être proposées. En cas de besoin, vous pouvez toujours appeler au 04 77 12 70 55 entre 9h00 et 16h40.

## Les temps de réunions d'équipe.

Des réunions de synthèse en équipe pluridisciplinaire ont lieu régulièrement pour faire une évaluation de l'efficacité de la prise en charge des patients.

## Spécificité de l'unité.

L'hôpital de jour Cordier Oncogériatrique s'adresse aux patients de plus de 75 ans ayant eu une pathologie cancéreuse, dont la prise en charge thérapeutique est terminée ou stabilisée. Il propose une prise en charge rééducative et une éducation thérapeutique personnalisée autour de la vie après le cancer et de l'estime de soi.

L'équipe pluridisciplinaire est composée de :

- Médecins
- Kinésithérapeutes
- Cadre de santé
- Professeurs d'activité physique adaptée
- Infirmières
- Ergothérapeutes
- Aide-soignante
- Diététicienne
- Assistante sociale
- Psychologue
- Orthophoniste
- Pharmacienne

## **INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS DE SEJOUR**

### **✓ Présentation du service :**

Il se situe au 1<sup>er</sup> étage du pavillon 2-4, site de Bellevue, 25 Boulevard Pasteur à SAINT-ETIENNE.

Les locaux se répartissent ainsi :

- ◆ Salle de soins
- ◆ Bureau médical
- ◆ Bureau commun à tous les soignants
- ◆ Salle à manger/ salons
- ◆ Salles de groupe/entretien
- ◆ WC
- ◆ Office cuisine

Les repas :

Ils sont préparés à la cuisine centrale du CHU, et tendent à respecter vos goûts rapportés lors de votre entretien d'accueil, ainsi que les régimes. Ils sont pris à la salle à manger en commun vers 12h15.

Une collation est servie le matin et l'après-midi.

C'est un moment convivial où sont également perçus les problèmes liés à l'alimentation et à l'hydratation

### **Les visites de l'entourage :**

Les visites ne sont pas admises dans le cadre de l'Hôpital de Jour, en raison des soins programmés sur la journée.

### **Règles spécifiques au service :**

Durant votre hospitalisation de jour, vous devez apporter vos ordonnances et vos médicaments de 12h00 (dans leur conditionnement d'origine). Il est important de nous informer de chaque visite médicale extérieure afin d'assurer une prise en soins cohérente et efficace (téléphone, compte rendu) et de nous transmettre le cas échéant les ordonnances réalisées.

## **LE DEPART = LA FIN DE PRISE EN CHARGE**

Les dates d'entrée et de sortie vous sont communiquées dès le début de la prise en charge.

**Cependant, le médecin de l'hôpital de jour peut décider de terminer une prise en charge avant la date prévue, en fonction d'éléments médicaux.**

Votre médecin traitant recevra un compte rendu complet qui l'informerá de votre état, des résultats des examens et des soins réalisés pendant votre hospitalisation.

## **Divers**

### **Le questionnaire de sortie.**

Afin de nous aider à améliorer la qualité de nos prestations, nous vous invitons à remplir le questionnaire institutionnel de sortie qui vous a été remis avec le livret d'accueil. Vous pouvez le déposer dans le service, ou l'adresser au Bureau des Entrées. Nous avons besoin de vos remarques !

Un autre questionnaire, spécifique à votre prise en charge à l'hôpital de jour vous sera envoyé à 3 mois. Nous vous remercions d'avance pour le temps que vous y consacrerez et qui nous sera précieux pour améliorer note accueil et notre prise en charge spécifique.

### **Les formalités administratives.**

Afin de régulariser, votre situation administrative, nous vous prions d'apporter les pièces suivantes :

- La carte d'identité ou le livret de famille
- La carte vitale
- La carte de mutuelle
- Le document concernant la personne de confiance

### **Les formalités de transport.**

Selon la prescription médicale, vous pouvez bénéficier d'un transport soit en taxi, soit en VSL pour venir et repartir de l'hôpital de jour.

C'est à vous de choisir les professionnels qui assureront les transports et de réserver vos transports. Les bons de transport seront établis par l'Hôpital de Jour.